

Délibération n°2017102702 : Mise à disposition d'une salle communale en faveur de l'Association Intercommunale de la Petite Enfance de Moirans (Isère)

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande d'utilisation de la salle La Sure par l'AIPE de Moirans (Isère) pour organiser une conférence sur "les émotions du jeune enfant", animée par Claire Chaudourne, psychothérapeute et analyste transactionnelle. Celle-ci doit avoir lieu le 30 novembre 2017 à 20h30.

Madame le Maire précise que la salle la Sure est disponible à cette date.

Cependant, cette utilisation n'entre pas dans les conditions fixées par délibération n° 2016120803 du 08 décembre 2016 pour une mise à disposition gratuite d'une salle communale.

Aussi, il convient de contractualiser cette utilisation par une convention afin de fixer les modalités techniques et financières de mise à disposition des salles municipales.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré des membres présents et représentés décide de :

- **DONNER SON ACCORD** pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle la Sure jeudi 30 novembre 2017 en faveur de l'AIPE de Moirans (Isère) afin d'organiser une conférence ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention à venir.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE	POUR : 11	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	----------------	----------------

Délibération n°2017102703 : Mise à disposition de la salle La Sure à la société Bureau Michel Forgue

Considérant la demande de société Bureau Michel Forgue souhaitant organiser l'arbre de Noël de ces employés et louer la salle communale La Sure à Saint Blaise du Buis le vendredi 15 décembre 2017 à partir de 15 h 30 avec l'ouverture de la cloison pour faciliter l'organisation interne au vu de l'accueil des familles du personnel,

Considérant la délibération n°2017061502 du Conseil municipal du 15 juin 2017 ajournée en raison de l'absence du planning des animations communales.

Madame le Maire indique qu'au vu du planning des animations communales, la salle est disponible.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré des membres présents et représentés décide de :

- **ACCEPTER** la location de la salle La Sure avec l'ouverture de la cloison vendredi 15 décembre 2017 de 15h30 à samedi 16 décembre 2017 à 12 heures,
- **FIXER** le montant de la location à 675 Euros (six cent soixante-quinze euros). Les montants des cautions à appliquer restent ceux de la délibération n°2016120803 relative aux tarifs des salles et équipements communaux pour 2017.
- **DONNER** pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches et l'autoriser à signer tout document nécessaire afférent à ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE	POUR : 11	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	----------------	----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Affiché à la porte de la Mairie le 30/10/2017.